

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 15-420-1931 nommant les deux membres Français et les deux membres indigènes de la Commission de perfectionnement des écoles.

n° 15-420-1931

Ministère  
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication  
17 novembre 1931

Numéro JO  
n° 420 du 30/11/1931

Date du numéro  
30 novembre 1931

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu l'article 5 de l'arrêté du 16 novembre 1931. créant un contrôle permanent et une Commission de perfectionnement des écoles publiques et privées de la Côte française des somalis,

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art.1er

MM. Callard, directeur de la Banque de l'Indochine, et Bernard Cothier, avocat-défenseur à Djibouti, sont désignés comme membres français, et cadi de Djibouti et Farah Samatar comme membres indigènes de la Commission de perfectionnement des écoles de la colonie. Art. 2, — La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où Desoin sera.

CHAOPON -Baissac.